

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 30 avril 2014 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 24 avril 2014.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, SCHWARTZ Norbert, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis (a quitté la séance de 19h20 à 19h40), SCHWEINBERG Nadine (a quitté la séance à 19h20), KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) : M. et Mmes

M. PIQUARD Jean-Louis qui a donné procuration à M. KELLER Martial (pour les points 6 à 13)

Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle (à partir du point 6)

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 09/05/2014 et publiées par affichage le 13/05/2014.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (Le point "20. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LACOMMUNE DANS LA COMMISSION DES FINANCES" est rajouté à l'ordre du jour.)

1. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2014
2. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2014
3. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2014
4. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2014
5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2014
6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2014 - FORET COMMUNALE
7. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2014
8. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2014
9. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2014
10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2014
11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE - ANNEE 2014
12. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAEHEL - ANNEE 2014
13. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2014
14. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 14.1. TENNIS CLUB ALTENSTADT
 - 14.2. BASKET CLUB DE WISSEMBOURG
 - 14.3. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

- ENVIRONS
- 14.4. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE
 - 14.5. ASSOCIATION UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE STRASBOURG
 - 14.6. COMITE DE LA LEGION D'HONNEUR ALSACE DU NORD
- 15. DELIBERATIONS DU 22/11/2013 A RAPPORTER
 - 16. MODIFICATION DE LA RÉGIE NAVETTE SCOLAIRE
 - 17. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG
 - 18. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / Jeannine CODASSE-WITTMANN (emplacement réservé)
 - 19. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS OBLIGATOIRES
 - 19.1 COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE
 - 19.2. LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
 - 20. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LA COMMISSION DES FINANCES
 - 21. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES
 - 22. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE DIVERS ORGANISMES
 - 23. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS
 - 24. COURS DE NATATION
 - 25. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2014
 - 25.1. PISCINE MUNICIPALE - PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE
 - 25.2. SERVICE TECHNIQUE
 - 25.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE
 - 26. ECOLE DE MUSIQUE – AJUSTEMENT DES HORAIRES DES ENSEIGNANTS
 - 27. DIVERS

*****Séance publique*****

1. BUDGET PRIMITIF VILLE - ANNEE 2014

L'article 37 de la loi de Finances rectificative n°2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril de l'année N au lieu du 31 mars. L'année de renouvellement des conseils municipaux, ce délai est prorogé de 15 jours soit le 30 avril de l'année N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel) l'adoption du budget primitif 2014 de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses de fonctionnement	11 050 000 €	
· Recettes et dépenses d'investissement	4 200 000 €	
réparties comme suit :		
dépenses	- crédits reportés 2013	249 000 €
	- budget 2014 (nouveaux crédits)	<u>3 951 000 €</u>
	TOTAL	4 200 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

recettes	- crédits reportés 2013	64 000 €
	- budget 2014 (nouveaux crédits)	<u>4 136 000 €</u>
	TOTAL	4 200 000 €

Le Conseil Municipal décide dans les mêmes termes d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

2. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation des taux de fiscalité pour l'exercice 2014 dans les conditions suivantes :

Libellés	Bases notifiées 2014	Wissembourg Taux de référence 2013	Variation de taux proposée	Taux votés 2014	Taux moyens communaux au niveau départemental 2013 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2013 pour mémoire	Produit voté 2014
Taxe d'habitation	7 724 000 €	23.73%	0%	23.73%	27.83%	23.88%	1 832 905 €
Taxe foncière (bâtie)	10 952 000 €	15.24%	0%	15.24%	16.41%	20.11%	1 669 085 €
Taxe foncière (non bâtie)	131 800 €	69.46%	0%	69.46%	61.31%	48.94%	91 548 €
Cotisation foncière des entreprises	6 170 000 €	20.31%	0%	20.31%	-	25.69%	1 253 127 €
							4 846 665 €

En conclusion, le Conseil Municipal décide ainsi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2014.

Ainsi, le montant total du produit des taxes locales directes prévisionnelles 2014 figurant aux articles 73111 à 73114, 7323 et 748313 du budget de la Ville se monte à :

Total des 4 taxes (TH, TF, CFE)	4 846 665 €
+ produit des IFER* (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)	46 578 €
+ produit de la CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	557 965 €
+ produit de la TASCOT* (Taxe sur les surfaces commerciales)	143 629 €
+ produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti *	5 813 €
+ produit DCRTP* (Dotation compensation réforme TP)	160 715 €
+ produit FNGIR* (Fonds national garantie individuelle de ressources)	305 653 €
TOTAL	<u>6 067 018 €</u>

* Ces produits nous ont été notifiés par les services fiscaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

3. FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX CHARGES INTERCOMMUNALES 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement des participations 2014 de la Ville aux charges intercommunales dans les conditions suivantes :

Syndicat départemental d'incendie et de secours	261 488,54 €
SIVOM de la Région de Wissembourg	69 405,98 €
Parc Régional des Vosges du Nord	31 428,97 €
SIVU forestier Wissembourg et environs	297 000,00 €
Groupement local de coopération transfrontalière	53 000,00 €
Syndicat mixte de production d'eau potable	14 000,00 €

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2014 aux articles 6553 et 6554.

4. GESTION DES CREDITS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET EN CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET VILLE 2014

Dans le cadre du budget 2014 de la Ville de Wissembourg, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une voix contre (DHEURLE Joëlle)** le traitement des opérations suivantes en autorisations de programme et crédits de paiement :

Imputation budgétaire	N° AP	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €			
					2012	2013	2014	2015
21318 fct 324	001/2013	4 ans	Travaux orgue St Jean	900 000**	31 000	517 000	285 000	67 000
2151 prog. 610 fct 822 + 458105	001/2014	3 ans	Travaux traversée Altenstadt (1° tranche) (y compris part départementale)	780 000*	0	33 000	400 000	347 000

*montant estimatif des travaux donné par le maître d'œuvre

Le financement prévisionnel de ces autorisations de programmes est le suivant :

AP n°001/2013 : Travaux orgue St Jean

Département du Bas-Rhin	111 872 €
Etat (Ministère de la culture)	164 517 €
Etat (enveloppe travaux d'intérêt local)	30 000 €
Association des Amis de l'orgue St Jean	260 000 €
Autofinancement par la Ville	194 273 € **
Remboursement TVA (FCTVA)	139 338 €
TOTAL	900 000 €

** dont 40 000 € de révision de prix

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

AP n°001/2014 : Traversée d'Altenstadt (1° tranche)

Département du Bas-Rhin	128 000 € (dont 50 000 € concernant la bande de roulement)
Autofinancement	538 982 €
Remboursement TVA (FCTVA)	<u>113 018 €</u>
TOTAL	780 000 €

5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 23 voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) l'attribution des subventions prévues au budget primitif 2014 comme suit :

CCAS – WISSEMBOURG	130 000,00 €	(Art. 657362 Fct. 520)
Office de Tourisme Wbg - fonctionnement* (1)	50 000,00 €	(Art. 657407 Fct. 95)
Association de programmation du Relais Culturel* (1)	65 000,00 €	(Art. 657404 Fct. 314)
ABRAPA	14 000,00 €	(Art. 20422 Fct. 61)
Subventions d'équipement diverses	6 000,00 €	(Art. 20421 Fct. 025)
Association Foncière	5 000,00 €	(Art. 657401 Fct. 025)
Amicale du Personnel de la Mairie	21 300,00 €	(Art. 657402 Fct. 025)
Harmonie Municipale	7 000,00 €	(Art. 657406 Fct. 311)
Office de Tourisme Wbg - Organisation festivités NOEL*	17 000,00 €	(Art. 657429 Fct. 024)
Société de Courses Hippiques	1 600,00 €	(Art. 657409 Fct. 414)
Office de Tourisme Schweigen	1 500,00 €	(Art. 657408 Fct. 95)
Associations de Wissembourg – fonctionnement	30 000,00 €	(Art. 657410 Fct. 025)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100,00 €	(Art. 657413 Fct. 113)
Académie d'Alsace (prix Décapole)	300,00 €	(Art. 657414 Fct. 025)
Mission Locale d'Alsace du Nord	9 200,00 €	(Art. 657420 Fct. 95)
Associations de Wissembourg - Sport Jeunes	10 000,00 €	(Art. 657423 Fct. 414)
Ciné club de Wissembourg*	27 000,00 €	(Art. 657428 Fct. 314)
Association Réussir (chantier insertion nettoyage forêt)	18 000,00 €	(Art. 657431 Fct. 520)
Associations de Wissembourg - Soutien Jeunesse	34 000,00 €	(Art. 657432 Fct. 422)
Croix Blanche	2 700,00 €	(Art. 657434 Fct. 025)
Ecoles - Sorties scolaires	5 400,00 €	(Art. 657437 Fct. 213)
Association du Toit Haguenovien	4 000,00 €	(Art. 657438 Fct. 511)
Festival international de musique de Wissembourg*	23 000,00 €	(Art. 657439 Fct. 311)
Ravalement de façades	15 000,00 €	(Art. 674502 Fct. 70)
Chèques (culture, sport, loisirs)	10 000,00 €	(Art. 674504 Fct. 025)
Subventions diverses	56 000,00 €	(Art. 657499 Fct. 025)

TOTAL 564 100,00 €

(1) en complément de la subvention votée le 20 décembre 2013

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 06 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Les associations concernées sont distinguées par un *.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer ces conventions financières.

Pour rappel, par délibération du 20 décembre 2013, le Conseil Municipal avait déjà attribué une subvention de 70 000 € à l'association de programmation du Relais Culturel ainsi qu'une subvention de 70 000 € à l'Office de tourisme de Wissembourg.

6. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2014 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'abroger la délibération du 20 décembre 2013 portant sur la fixation du budget forestier pour l'exercice 2014 et de fixer ce budget comme suit :

PREVISION DE RECETTES

Vente de bois		710 000 € HT
	TOTAL RECETTES	710 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

Participation SIVU forestier Wissembourg et environs		297 000 € HT
Frais de débardage		97 000 € HT
Travaux d'exploitation à l'entreprise		30 000 € HT
Travaux d'entretien des routes forestières		30 000 € HT
Honoraires		48 000 € HT
Plantations		2 000 € HT
Autres dépenses		6 000 € HT
	TOTAL DEPENSES	510 000 € HT

EXCEDENT PREVISIONNEL 2014 : 200 000 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

7. BUDGET PRIMITIF EAU - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'adoption du budget primitif 2014 du service EAU de la Ville de Wissembourg aux conditions suivantes :

· Recettes et dépenses d'exploitation	840 000 €
· Recettes et dépenses d'investissement	470 000 €

réparties comme suit :

<u>dépenses</u>	- crédits reportés 2013	58 000 €
	- budget 2014 (nouveaux crédits)	<u>412 000 €</u>
	TOTAL	470 000 €
<u>recettes</u>	- crédits reportés 2013	0 €
	- budget 2014 (nouveaux crédits)	<u>470 000 €</u>
	TOTAL	470 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre des dossiers et projets prévus à ce budget.

8. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE PEUPLIERS 1°TR - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) l'adoption du budget primitif 2014 du lotissement Allée des Peupliers 1° tranche aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 247 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 254 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

9. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 2°TR - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) l'adoption du budget primitif 2014 du lotissement artisanal Allée des Peupliers 2° tranche aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 490 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 379 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

10. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT GUMBERLE - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) l'adoption du budget primitif 2014 du lotissement GUMBERLE à Altenstadt aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 1 255 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 1 116 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

11. BUDGET PRIMITIF - ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) l'adoption du budget primitif 2014 de la zone d'aménagement de la pépinière aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 496 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 451 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

12. BUDGET PRIMITIF - QUARTIER STEINBAECHEL - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et huit voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André) l'adoption du budget primitif 2014 du quartier Steinbaechel aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 444 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 640 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

13. BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DES 4 VENTS - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) et une abstention (KRIEGER André) l'adoption du budget primitif 2014 du lotissement des 4 vents aux conditions suivantes :

- Recettes et dépenses de fonctionnement 189 000 €
- Recettes et dépenses d'investissement 355 000 €

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce budget.

14. DEMANDES DE SUBVENTION

14.1. TENNIS CLUB ALTENSTADT

Le Tennis Club d'Altenstadt utilise sa propre salle. Les frais de fonctionnement sont importants et il souhaite bénéficier et profiter des mêmes avantages que les autres associations, soit la prise en charge par la Ville sous forme de subvention des frais qu'ils ont consacrés en 2013 aux jeunes pour l'école de tennis :

$$800 \text{ h (25h/semaine x 32 semaines (an)) x 4€ x 70\% = 2 240 €}$$

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (HUCK Jean-Claude ne participe pas au vote) le versement d'une subvention de 2 240 € au Tennis Club Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

14.2. BASKET CLUB DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Basket Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour l'année 2013 :

Montant total des locations jeunes :	
1 ^{er} semestre 2013 :	3 411,50 €
2 ^e semestre 2013 :	<u>2 172,50 €</u>
	5 584,00 €

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 70% du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, soit 3 908,80 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (DHEURLE Joëlle ne participe pas au vote) le versement d'une subvention de 3 908,80 € au Basket Club de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

14.3. AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS

Dans le cadre de la location du foyer de l'église Sts Pierre et Paul pour les dons du sang, l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg sollicite le remboursement de la moitié du coût de la location pour 2014, soit 375 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 375 € à l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

14.4. ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE ST JEAN OHLEYER – CLASSE DE DECOUVERTE

100 élèves de l'école St Jean Ohleyer (CM1/CM2 monolingue et CE2 monolingue) vont participer à une classe de découverte du 16 au 19 juin 2014 (4 jours) en Allemagne à ROTHENBURG OB DER TAUBER.

Coût du séjour + transport : 143 € / élève

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Afin de soulager la participation des parents, l'école St Jean Ohleyer sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €, soit 5 € / enfant / jour.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association sports et loisirs de l'école St Jean Ohleyer dans les conditions exposées ci-dessus.

14.5. ASSOCIATION UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE DE STRASBOURG

Cette université organise des conférences sur Wissembourg (une dizaine par an) sur les thèmes très variés comme par exemple "l'histoire de l'Alsace de 1815 à 1918" ou encore "le parlement et le sénat". Cette association compte 60 adhérents wissembourgeois et assure une programmation culturelle riche à destination notamment des aînés.

A ce titre, elle sollicite le versement d'une subvention destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'antenne de Wissembourg.

Afin de soutenir ce projet, la Ville propose le versement d'une subvention de 300 €.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 300 € à l'Université du Temps Libre de Strasbourg dans les conditions exposées ci-dessus.

14.6. COMITE DE LA LEGION D'HONNEUR ALSACE DU NORD

Le comité de la légion d'honneur Alsace du Nord souhaite remplacer son drapeau qui, compte tenu de son ancienneté, est fort défraîchi. La nouvelle bannière comportera le blason des 3 chefs-lieux d'arrondissement (Haguenau, Wissembourg et Saverne).

Ce nouveau drapeau pourrait être remis officiellement à l'occasion de la cérémonie anniversaire de la 5^{ème} cohorte de la légion d'honneur se tenant le 12 juillet 2014 au château des Rohan à Saverne.

Coût du nouveau drapeau : 1 409,31 € TTC

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de la ville de Wissembourg.

Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement de 120 €.

Les crédits sont prévus à l'article 20421 fct 025 du budget de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 120 € au comité de la légion d'honneur Alsace du Nord dans les conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

15. DELIBERATIONS DU 22/11/2013 A RAPPORTER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra) de rapporter les délibérations du 22/11/2013 portant sur les emprunts d'équilibre des budgets annexes 2013 de la commune de Wissembourg. Ces emprunts sont devenus sans objet.

16. MODIFICATION DE LA RÉGIE NAVETTE SCOLAIRE

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 mars 1995 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de participation concernant le service de transport des élèves à l'école maternelle,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2012 complétant l'acte constitutif de la régie de recettes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de compléter l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de participation concernant le service de transport des élèves à l'école maternelle comme suit :

Un fonds de caisse d'un montant de € 50,00 est mis à disposition du régisseur.

M. le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

17. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT D'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Vu le projet de compromis de constitution d'une servitude de passage pour l'implantation d'une ligne électrique et la pose d'un coffret de coupure BT,

Vu le plan matérialisant la servitude,

Considérant que pour installer un coffret de coupure BT par Electricité de Strasbourg, il est nécessaire de constituer une servitude de passage des câbles ayant vocation à grever la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

parcelle cadastrée sous Section 19 n° 212 - Boulevard Clémenceau avec 40,18 ares, appartenant à la Ville de Wissembourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

- la constitution d'une servitude de passage dans les conditions suivantes :
 - la Ville propriétaire du fonds servant cadastré sous Section 19 n° 212 concède à Electricité de Strasbourg, propriétaire du fonds dominant une servitude de passage de câbles souterrains,
 - Electricité de Strasbourg remettra la parcelle en état après les travaux,
 - l'indemnité forfaitaire et définitive pour la constitution de cette servitude est fixée à la somme de l'euro symbolique,
 - les frais de constitution d'acte seront à la charge d'Electricité de Strasbourg,

- M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution d'une servitude.

18. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / Jeannine CODASSE-WITTMANN (emplacement réservé)

Vu l'engagement pour vendre signé par Madame Jeannine CODASSE-WITTMANN, demeurant à 67160 Wissembourg, 32, Rue Nationale,

Considérant que la parcelle cadastrée sous Section 7E n° 451 est située en zone N du PLUi en vigueur et est grevée de l'emplacement réservé n° 213 : création d'une liaison entre l'Allée des Peupliers et la Rue du Lycée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Ville à acquérir la parcelle appartenant à Madame CODASSE-WITTMANN, sise à Altenstadt dans les conditions suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Prix / are	Prix total
7E	451	Gumberle	8,65	€ 60,00	€ 520,00 (Cinq cent vingt euros)

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. Le premier Adjoint est désigné en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

19. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses représentants dans les commissions obligatoires suivantes, soit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

19.1 COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE

à l'unanimité des membres présents

5 Titulaires :

M. Christian GLIECH
M. Jean-Claude HUCK
M. Norbert SCHWARTZ
Mme Anne-Marie WENDLING
M. Joseph FISCHER

5 suppléants :

Mme Sabine GREBMAYER
M. Jean-Louis PIQUARD
Mme Isabelle MATTER
M. Jacky KOCHERT
Mme Nadine SCHWEINBERG

19.2. LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP) prévoit, pour les collectivités territoriales et les intercommunalités, l'élection d'une ou de plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. La durée de l'élection d'une commission d'appel d'offres (CAO) est calée sur celle du mandat de ses membres. Le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires impose par conséquent son renouvellement.

Les règles en vigueur sont énoncées par le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 22-I et 22-II. En effet, il y a lieu d'élire des membres titulaires ainsi que, en nombre égal, des suppléants (article 22-II du CMP). Le nombre de membres à élire est fixé à l'article 22-I du CMP en fonction de la nature et ou de la "taille" de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, comme suit :

Le cas de la commune :

commune de 3 500 habitants et plus : **5 membres titulaires + 5 membres suppléants** (article 22-I 3° du CMP).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

L'unique liste candidate est composée comme suit :

5 titulaires :

- M. Jean-Claude HUCK
- M. Jacky KOCHERT
- Mme Isabelle MATTER
- M. Joseph FISCHER
- M. André KRIEGER

5 suppléants :

- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE
- M. Norbert SCHWARTZ
- Mme Sabine GREBMAYER
- Mme Nadine SCHWEINBERG
- M. Etienne FISCHER

La présente liste a été déclarée élue à l'unanimité des suffrages exprimés. M. Christian GLIECH, Maire, est de droit, le président de la CAO.

20. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DANS LA COMMISSION DES FINANCES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses représentants dans la commission des finances à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

7 titulaires :

- M. Jacky KOCHERT
- M. Jean-Claude HUCK
- M. Norbert SCHWARTZ
- Mme Elisabeth WECKER
- M. Jean-Max TYBURN
- M. André KRIEGER
- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE

21. ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses délégués auprès de différents syndicats intercommunaux, soit :

Groupement d'eau transfrontalier :

3 Titulaires :

à l'unanimité des membres présents :

- M. Christian GLIECH
- Mme Isabelle MATTER

avec vingt et une voix pour et une abstention :

- M. Jean-Claude HUCK

La candidature de M. Joseph FISCHER avec sept voix pour n'a pas été retenue.

Syndicat mixte pour la Coopération du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

à l'unanimité des membres présents

1 Titulaire :

Mme Isabelle MATTER

22. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses représentants auprès des organismes suivants :

Union des Associations de Wissembourg

à l'unanimité des membres présents

6 Titulaires :

- M. Norbert SCHWARTZ
- M. Boz ABEELACK
- M. Veysel CAN
- M. Gabriel BASTIAN
- M. Jean-Max TYBURN
- Mme Elisabeth WECKER

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Office de Tourisme

à l'unanimité des membres présents

13 titulaires :

- M. Jean-Louis PFEFFER
- M. Gabriel BASTIAN
- M. Boz ABEELACK
- M. Veysel CAN
- Mme Elisabeth WECKER
- Mme Anne-Marie WENDLING
- M. Martial KELLER
- Mme Isabelle MATTER
- Mme Sandra FISCHER-JUNCK
- M. Didier BODOT
- Mme Joëlle DHEURLE
- Mme Zehra AKSOY
- Mme Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER

Conseil d'Administration du Collège

à l'unanimité des membres présents

2 Titulaires :

- Mme Sylvie WENNER
- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE

2 Suppléants :

- Mme Sandra DAMBACHER
- Mme Francine CADÈNE-SCHULIK

Conseil d'Administration du Lycée

à l'unanimité des membres présents

2 Titulaires :

- Mme Sylvie WENNER
- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE

2 Suppléants :

- Mme Joëlle DHEURLE
- Mme Francine CADÈNE-SCHULIK

Conseil d'Administration SEMICAL / DOMIAL (ARIM ALSACE)

à l'unanimité des membres présents

1 Titulaire :

- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE

1 Suppléant :

- Mme Nadine SCHWEINBERG

Association des communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle

à l'unanimité des membres présents

1 Titulaire :

- M. Jacky KOCHERT

1 Suppléant :

- Mme Nadine SCHWEINBERG

23. RECRUTEMENT DES MAÎTRES NAGEURS SAUVETEURS

La surveillance des baignades de la piscine municipale est à assurer par trois maîtres nageurs sauveteurs par mois (vu la superficie des bassins et le nombre d'heures d'ouverture).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

Ce personnel est mis à disposition par le Comité d'Alsace des Maîtres Nageurs Sauveteurs du Bas-Rhin.

Les intéressés sont rémunérés en qualité d'éducateur des activités physiques et sportives, échelon 8, Indice brut 436, Indice majoré 384 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Une cotisation annuelle d'un montant de 70 € devra être versée au Comité d'Alsace des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs (CAMNS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le recrutement des Maîtres Nageurs Sauveteurs
- M. le Maire à signer la convention de service et tous autres documents requis.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

24. COURS DE NATATION

Des cours de natation pourront être proposés à la piscine aux particuliers par des maîtres nageurs sauveteurs titulaires du diplôme requis (MNS ou BEESAN) à titre privé. Un avis public sera diffusé par voie de presse pour susciter des candidatures.

A cette fin, une convention sera à établir avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) dont la candidature sera retenue. Des règles encadreront cette pratique sportive conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire à signer la ou les conventions avec le(s) maître(s) nageur(s) sauveteur(s) relative(s) aux cours de natation donnés à titre privé aux particuliers.

25. EMPLOIS SAISONNIERS – SAISON 2014

25.1. PISCINE MUNICIPALE - PERSONNEL CHARGÉ DE LA CAISSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le recrutement de saisonniers chargé d'assurer la caisse à la piscine municipale pour la saison 2014 :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuel saisonnier à temps complet, indice brut 330, indice majoré 316, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

25.2. SERVICE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuels saisonniers à temps complet, indice brut 330, indice majoré 316, travaillant durant les mois de juin, juillet et août

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

25.3. SURVEILLANCE DES LIEUX DE CULTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe contractuels saisonniers à temps complet, indice 330, indice majoré 316, travaillant durant les mois de juillet et août.

Ces personnes seront chargées de l'accueil et la surveillance des lieux de culte.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

26. ECOLE DE MUSIQUE – AJUSTEMENT DES HORAIRES DES ENSEIGNANTS

Après avoir procédé à des ajustements, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de modifier les postes comme suit :

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (NUSSBAUM Gu)	orgue	8	350	327	6	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (STOLL Ar)	clarinette	9,75	350	327	8,75	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHWAEDERLE)	percussions	11,5	350	327	11	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (FRETTO-WOLF Ma)	accordéon	5,5	350	327	3,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHILLING Marie-FI.)	trompette	9	350	327	8,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (GODIN Yami)	violon	20	350	327	18,5	350	327

**DHS = durée hebdomadaire de service / IB = indice brut / IM = indice majoré*

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 avril 2014

****Informations****

27. DIVERS

- **Prochaines séances du Conseil Municipal :**

Mardi 27 mai et vendredi 27 juin

- **Divers échanges :**

- Formation conduite des seniors
- Piscine : demande de mise en place d'un pare-soleil au-dessus de la pateaugeoire
- Horaires des écoles / rythmes scolaires

- **Prochaines manifestations :**

M. le Maire expose les manifestations à venir. Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h30.